LA JUSTICE DE BOUMERDÈS OUVRE LE DOSSIER DES MALVERSATIONS SUR LE FONCIER AGRICOLE

Deux présidents d'APC, premiers inculpés

Le procureur général de la cour de Boumerdès a ordonné, il y a quelques semaines, l'ouverture d'une information judiciaire sur le trafic foncier. D'ores et déjà, un P/APC en poste est poursuivi pour détournement de foncier agricole tandis que l'ex-P/APC de Khemis-El-Khechna est poursuivi en justice par les Domaines de Boumerdès pour détournement d'une parcelle de terrain urbanisable appartenant à l'Etat et construction illicite.

Pour rappel, l'ex-premier magistrat de la commune de l'ex-Fondouk est poursuivi par la justice dans un autre dossier lié à des passations illicites de marchés publics et malversations. Il est fort à parier que le rapport remis par la section de recherches de la gendarmerie de Boumerdès a servi de base pour enclencher cette enquête judiciaire sur le trafic des terres agricoles.

En effet, la wilaya de Boumerdès est l'une des régions où le trafic de terres à vocation agricole, décrié par le chef de l'Etat, a fait le plus de débats. Précisément c'est dans cette wilaya que le patron du RND, Ahmed Ouyahia, avait déclaré lors d'un meeting qu'il avait animé à Boudouaou durant la campagne des législatives de 2007 que «concernant l'affaire de vente des terres agricoles appartenant à l'Etat, attendez-vous à un scandale plus grave que celui de Khalifa. Il y a plus de 10 000 personnes impliquées dans ce dossier».

L'ancien chef de gouvernement faisait allusion à ce problème mais à l'échelle nationale. La brèche a été, rappelons-le, ouverte, selon un spécialiste, en 2005, par la direction générale des Domaines qui a fait sa propre lecture des termes de la loi 87/19 afin d'autoriser les membres des EAC et EAI à vendre leur droit de jouissance perpétuelle sur les terres qui leur ont été attribuées par acte administratif.

Seulement, l'instruction domaniale concerne les terres qui gardent leur vocation première. S'agissant de la wilaya de Boumerdès, pour les observateurs qui ont suivi ce dossier, il est d'ores et déjà, pour ainsi dire, certain qu'un grand nombre de personnes sont impliquées notamment des fellahs attributaires des EAC (entreprises agricole collectives) ou des EAI (entreprises agricoles individuelles), des élus locaux, des responsables administratifs, des industriels, des promoteurs immobiliers et de simples citoyens.

De leur côté, les éléments de la section de recherches de la gendarmerie de Boumerdès ont focalisé leurs investigations en direction des EAC et EAI. Ils ont entendu beaucoup de personnes. Selon les statistiques fournies par les services de l'agriculture de la wilaya de Boumerdès, ils sont 5 755 attributaires regroupés dans 992 EAC qui possèdent 24 533 ha et 236 attributaires des EAI sont en possession de 5 991 ha.

Il ressort des quelques informations que nous avions eues que c'est la partie ouest de la wilaya de Boumerdès, dans la Mitidja, que les détournements ont été les plus importants.

Il y a lieu d'inclure dans le champ d'investigation de la justice, les six communes de l'est d'Alger (Rouïba, Ain-Taya, Bordj-El-Bahri, Heuraoua, Réghaïa et La Marsa) qui dépendent juridiquement de la cour de Boumerdès.

Les magistrats enquêteurs auront sans aucun doute fort à faire. Et pour cause, les dépassements sont légion dans plusieurs communes. Il y a des terres qui ont changé de vocation et des désistements illicites ont été consentis pour des terres qui malheureusement ont été reversées dans les réseaux de la spéculation foncière. Même les communes en tant qu'entités officielles de l'Etat sont complices dans ce trafic puisque des terres productives ont été versées illégalement et en toute impunité dans le secteur de l'urbanisme ou de l'industrie.

Pas plus loin que le siège de la wilaya, un exemple frappant dans lequel est mis en cause un ancien élu du MSP. En effet, ce dernier, se serait rendu coupable de construction illicite sur une parcelle agricole.

Les villas qui seraient construites illégalement sont situées sur le même terrain que la nouvelle subdivision agricole de la daïra de Boumerdès. Plus grave, selon nos informations, cinq parcelles de cette partie d'une EAC, qui avait fait l'objet d'un arrêté de distraction au profit de l'APC de Tidjelabine en vue de la construction de projets d'utilité publique, notamment le siège de cette subdivision, ont été illégalement vendues. Les acquéreurs ont érigé des villas. Dans l'ouest de la wilaya de Boumerdès, un fellah bénéficiaire d'une EAC n'a pas trouvé mieux que de céder une partie de la terre dont il a la charge à l'entreprise chinoise qui construit l'autoroute Est/Ouest pour aménager une piste d'accès au chantier. Donc, même des étrangers se sont rendus complices de cette destruction des terres agricoles qui restent tout de même propriété de la collectivité.

A Baghlia, dans la plaine, un pilleur de sable a transformé une partie d'une ferme en un lieu de dépôt de sable prélevé illicitement de l'oued Sebaou.

Dans la commune de Boudouaou-El-Bahri, l'atteinte aux domaines de l'agriculture devient un véritable scandale. Dans cette localité, des fonctionnaires de la wilaya sont impliqués dans des constructions illicites et d'accaparement de terres agricoles. Précisément, les services de l'agriculture ont recensé à travers la wilaya de Boumerdès, 63 cas de constructions illégales sur les terres des anciens domaines agricoles.

Il y a également des situations où les coupables n'ont pas hésité à faire usage de violence ou de menaces faisant valoir leur supposée relation avec le terrorisme islamiste pour s'emparer des terres de l'Etat.

A Tidjelabine, une famille a, selon nos informations, pris plusieurs hectares d'une EAC voisine avant de se faire établir, en 1997, un certificat de possession suivi d'un acte de propriété, et ce, avec la complicité de fonctionnaires laxistes et d'un notaire véreux. Une fois la vente réalisée, cette famille a empoché plusieurs milliards de centimes.

Un autre quidam s'est emparé et a transformé une parcelle de terre productive mitoyenne au marché de véhicules de la localité en parking au vu et au su de tous les responsables.

Précisément en matière de visibilité de ce trafic, en bordure de la RN12, entre les communes des Issers et de Si Mustapha où précisément des gendarmes installent chaque jour un barrage routier, une EAC est transformé en dépôt de ferraille.

Dans la commune de Baghlia, un individu a accaparé 40 ha en faisant valoir un contrat douteux délivré par une ferme pilote de Tizi-Ouzou mais échu depuis 20 ans. Pis, il a réussi à avoir, par on ne sait par quel miracle, gain de cause au niveau de la justice à Dellys. Cet indu-occupant empêche, à la vue des documents en notre possession, la mise en valeur de 80 ha. Des exemples sont trop nombreux pour être tous énumérés. Dès lors, les véritables fellahs ne pourraient que s'interroger : la justice prendra-t-elle le temps nécessaire pour passer en revue tous les dossiers douteux et pour interroger toutes les personnes impliquées dans ce massacre ? D'une manière générale, ira-t-elle jusqu'au bout de ce pénible dossier ?

La déchéance de quelques délinquants, une timide tentative pour stopper la catastrophe

Il semblerait que les services concernés de l'Etat ont ouvert de leur côté le dossier. En effet, à en croire les services de M. Merakchi, directeur de l'agriculture de la wilaya de Boumerdès, une opération d'assainissement des EAC et EAI a été entamée depuis le mois de novembre 2007.

Les contrôleurs ont commencé les vérifications dans dix communes.

Dans ces localités, les enquêteurs des services agricoles ont relevé 38 cas de dépassements recensés dans une superficie productive d'environ 600 ha. Ces dépassements concernent la violation de plusieurs articles de la loi 87/19. Pour cinq bénéficiaires, la commission de wilaya (cabinet du wali, Agriculture, Domaines et Grag) a, selon nos sources, d'ores et déjà entamé la procédure pour leur déchéance de leur «droit de jouissance perpétuelle» conformément à l'article 28 de la loi 87/19.

Donc, partant de la décision de cette commission que préside le wali, la Drag (Direction de la réglementation et de l'administration générale) et les services des Domaines entament conjointement une procédure judiciaire pour l'annulation de l'acte administratif.

Abachi L.

POUR AVOIR AGRESSÉ UN ALGÉRIEN

Cinq Palestiniens condamnés à un an de prison avec sursis à Blida

Le tribunal correctionnel de Blida a condamné, mercredi dernier, les cinq Palestiniens auteurs d'une agression à l'endroit d'un Algérien d'origine palestinienne, à une année de prison avec sursis.

Le représentant du ministère public, a requis la peine de deux ans de prison ferme d'autant qu'il s'agit de coups et blessures volontaires avec préméditation et guet-apens ayant entraîné une incapacité de 12 jours à la victime.

Pour les avocats, il s'agit d'une rude concurrence entre les Palestiniens et l'Algérien d'origine palestinienne, ce qui a engendré un malentendu, lequel s'est transformé en rixe. «Nos clients sont venus en Algérie dans le cadre de l'investissement et non pour dévaster le pays», ont-ils plaidé à l'audience, en ajoutant que les commerçants qui ont subi des dégâts lors de la bagarre ont été dédommagés par leurs clients.

La partie civile a mis en exergue la gravité de l'affaire, arguant que la victime a subi de graves préjudices et que son véhicule a été incendié par les agresseurs la veille de la charge.

Pour rappel, cette affaire remonte au 7 mai dernier lorsque des ressortissants palestiniens ont poursuivi leur concurrent avant de le tabasser à l'intérieur d'une boucherie située à Ouled Yaich, à cinq kilomètres de Blida. Le boucher, qui a voulu défendre la victime, a été agressé à son tour et son magasin saccagé.

M. B.

EXPLOITANTS LIBRES DE STATIONS-SERVICES NAFTAL

Le torchon brûle toujours

Les exploitants libres de stations-services ne manquent pas de carburant, du moins en disposent suffisamment pour aller de l'avant dans la revendication qu'ils n'ont de cesse de formuler : le bénéfice du régime de concession d'exploitation. Leur fédération, affiliée à l'UGCAA, s'ouvrira à la presse mercredi 21 mai, soit moins d'une semaine après une saisine, via lettre ouverte, du président de la République.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - La saisine du président de la République pour un arbitrage, voire une décision, dans le conflit qui l'oppose à Naftal, la Fédération nationale des exploitants libres de stations-services l'entend comme un rappel d'une doléance formulée il y a deux années de cela. Une doléance restée lettre morte, en dépit de l'engagement du gouvernement à mettre sur pied une commission ministérielle à même de statuer sur la question. L'annonce de l'institution de cette fameuse commission interministérielle a, rappelons-le, convaincu la fédération de surseoir à son mot d'ordre de grève, décidée par une assemblée générale tenue à Blida le 9 décembre 2006.

Exclus de représentation au sein de la dite commission, les exploitants libres de stations-services ont tout de même gardé l'espoir de voir leur revendication satisfaite. Or, deux années après, le conflit demeure tel quel. Naftal refuse toujours d'accorder le régime de concession aux exploitants libres de stations-services.

Le porte-parole de la fédération, Ayouaz Hamid, joint hier par téléphone, dit «entretenir un grand espoir à ce que la situation se débloque et que la commission interministérielle instituée à cet effet statue vite». Notre interlocuteur ne comprend pas pourquoi le régime de la concession est légalisé partout sauf en ce qui concerne leur catégorie professionnelle. Il affirme soupçonner Naftal de camper sur son refus en raison du seul enjeu juteux du foncier. Sinon, concernant la concurrence, M. Ayouaz soutient que sa fédération est toute disponible à adjoindre à la concession d'exploitation un contrat d'exclusivité d'approvisionnement au profit de Naftal. La libéralisation de la distribution des carburants ne tarderait pas à intervenir. Le porte-parole de la fédération révèle également que Naftal reste le bénéficiaire exclusif des indeminisations pour les stations-services fermées pour raison d'utilité publique ou autre. Les exploitants ne perçoivent aucun rond. «Le principal de ces indemnisations consiste en l'octroi par la willaya d'un lot de terrain. Un terrain affecté normalement pour la création d'une station-service. Or Naftal n'a créé aucune station. D'ailleurs, je la mets au défi de m'indiquer une seule station de créée», déclare M. Ayouaz. Ces terrains ont-ils été détournés de leur vocation ?

S. A. I.